

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2022/124

L'an deux mille deux et le 19 septembre à 20 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BÉGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Ludovic PONTICO, Laurent LAGES et Martine LABAT.

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lannemezan pour le financement de travaux sur bâtiments communaux (année 2022).

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Lannemezan sollicitant un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la CCPL pour l'opération : travaux sur bâtiments communaux.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de rénovation de la toiture de l'école Las Moulis et du centre de Loisirs	91 632.81 €	Subventions	45 000.00 €
		Fonds de concours CCPL	5 000.00 €
		Autofinancement commune	41 632.81 €
Total	91 632.81 €	Total	91 632.81

Monsieur Bernard PLANO, Maire de la commune de Lannemezan se retire de la séance et ne participe pas au vote.

LE BUREAU

Le Premier Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

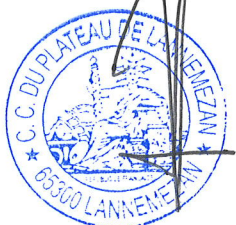
- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 5 000 € à la commune de Lannemezan pour le financement de l'opération de travaux sur bâtiments communaux.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Le secrétaire de séance
Alain PIASER

Affichée le
06 OCT. 2022



Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220919-2022-124B-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception en préfecture : 06/10/2022